

Pour l'Unapei, le handicap mental est d'abord la conséquence sociale d'une déficience intellectuelle.

Bien que le handicap prenne souvent une place importante dans leur vie et dans celle de leurs proches, les personnes handicapées mentales sont avant tout des individus qui ont besoin d'être entourés, de travailler quand ils le peuvent, d'avoir des loisirs... Bref, de vivre le plus possible avec et parmi les autres.

Pour élaborer une définition comme pour mener ses actions, l'Unapei considère d'abord la personne avant d'y associer la notion de handicap

La définition du handicap mental

L'expression « handicap mental » qualifie à la fois une déficience intellectuelle (approche scientifique) et les conséquences qu'elle entraîne au quotidien (approche sociale et sociétale).

Le handicap mental se traduit par des difficultés plus ou moins importantes de réflexion, de conceptualisation, de communication, de décision, etc.

Ces difficultés doivent être compensées par un accompagnement humain, permanent et évolutif, adapté à l'état et à la situation de la personne.

C'est à la solidarité collective qu'il appartient de reconnaître et de garantir cette compensation

La personne handicapée, à la fois ordinaire et singulière

Une personne handicapée mentale est un individu à part entière, une personne à la fois ordinaire et singulière.

Elle est ordinaire, parce qu'elle connaît les mêmes besoins que tout le monde, parce qu'elle dispose des mêmes droits que tous et qu'elle accomplit les mêmes devoirs. **Elle est singulière**, parce qu'elle est confrontée à plus de difficultés que les autres citoyens, du fait de son handicap.

Qu'il s'agisse d'un enfant ou d'un adulte, la personne handicapée mentale est porteuse de manière permanente d'une déficience intellectuelle dont l'origine peut être très diverse. Elle a donc généralement besoin, le plus tôt possible, d'un soutien et d'un accompagnement adaptés pour l'aider à mieux communiquer avec les autres, exprimer ses envies, s'éveiller et développer sa personnalité, aller à l'école, travailler, en quelques mots : vivre sa vie

Différence entre handicap « mental » et « psychique »

Le handicap mental est la conséquence d'une déficience intellectuelle.

La personne en situation de handicap mental éprouve des difficultés plus ou moins importantes de réflexion, de conceptualisation, de communication et de décision. Elle ne peut pas être soignée, mais son handicap peut être compensé par un environnement aménagé et un accompagnement humain, adaptés à son état et à sa situation.

Le handicap psychique est, quant à lui, la conséquence d'une maladie mentale. Comme le définit l'Unafam (**U**nion **N**ationale des **A**mis et **F**amilles de **M**alades **P**sychiques), la personne malade mentale est un individu « qui souffre de troubles d'origines diverses qui

entachent son mode de comportement d'une façon momentanée ou durable et inégalement grave ».

Le handicap psychique n'affecte pas directement les capacités intellectuelles mais plutôt leur mise en œuvre. Il est toujours associé à des soins et ses manifestations sont variables dans le temps.

Article tiré du site de l'Unapei